



La lettre du Sénateur

CHRISTOPHE-ANDRÉ FRASSA



N° 13 – Janvier 2019

EDITORIAL

VINGT MOIS APRÈS L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, DONT TROIS DE CONTESTATION ET PLUSIEURS AUTRES D'AFFAIRES ET DE COUACS, VOICI L'HEURE DU « GRAND DÉBAT NATIONAL ».

Les fêtes de fin d'année étant passées -j'espère très sincèrement qu'elles se sont bien déroulées pour vous tous- l'agenda fou du travail parlementaire, sans cesse bousculé par les affaires (et sur l'Affaire), les Gilets Jaunes, la grogne bien compréhensible de nos forces de l'ordre, de nos pompiers ou du corps médical, reprend son cours sans que nous sachions vraiment quel texte viendra en premier, sera repoussé, sera traité en urgence, sera finalement annulé après avoir été voté, sera proposé tout d'un coup au gré d'un climat social ou d'un amateurisme coupable par ceux qui se réclament du nouveau monde. Souvenons-nous de l'examen du projet de loi de finances 2019 qui aura duré plusieurs longues semaines et de l'ajout totalement surréaliste en dernière minute de l'examen du projet de loi relatif aux mesures d'urgences économiques et sociales, qui en aura complètement modifié le fond.

Et maintenant le Grand Débat National, ou plutôt selon les jours, le grand défouloir ou le grand déballage, au cours duquel chacun pourra, dans un bazar sans nom et durant trois mois, réclamer tout et n'importe quoi. Il y aura des déçus, c'est un euphémisme.

Quel constat d'échec pour celui qui nous promettait, du haut de sa tour d'ivoire, ce nouveau monde.
Quel constat d'échec pour ce gouvernement arrogant, désormais complètement dépassé et perdu.
Quel constat d'échec pour ces élus hors-sol et méprisants, aujourd'hui apeurés et En Marche dispersée.

C'est désormais à ceux dont le Président n'avait que faire, les élus locaux, les « corps intermédiaires » si souvent par lui raillés, de lui faire remonter les doléances du peuple, y compris « des personnes en difficulté qui déconnent » et qui feraient bien « de traverser la rue pour trouver un travail ».

Le lancement du grand débat a débuté le 15 janvier à Grand Bourgtheroulde, puis à Souillac, et depuis dans bien d'autres villes encore. Des heures et des heures et des heures de questions et de préoccupations de terrain, souvent de bon sens quelque fois farfelues, de la part d'élus un peu perdus, de citoyens un peu perdus, de jeunes un peu perdus ; préoccupations très souvent éloignées des 35 questions de la « Lettre à la Nation ». Peu importe. Ce qui compte, c'est que le Président fasse son show !

Pourtant, le 14 janvier 2019, au lendemain de l'Acte IX des manifestations des Gilets Jaunes (nous en sommes désormais à l'Acte XIII), le Président de la République, à travers la presse et les réseaux sociaux, s'était adressé à l'ensemble des Français dans une « Lettre à la Nation » par laquelle il avait souhaité ouvrir cette période du Grand Débat National dans laquelle nous nous trouvons désormais.

J'ai voulu, en tant que simple citoyen -et en tant que Français de l'étranger- apporter ma contribution à ce Grande Débat National.

Aussi, je me suis « réuni avec moi-même » et je me suis astreint à apporter une réponse à chacune des 35 questions présidentielles.

Je vous les livre ci-après telles quelles, en guise de lancement d'un débat entre nous, sincère et sans fards.

Mon Grand Débat National avec moi-même

IMPÔTS, DÉPENSES ET ACTION PUBLIQUE

Comment pourrait-on rendre notre fiscalité plus juste et plus efficace ? Quels impôts faut-il à vos yeux baisser en priorité ?

Sur la fiscalité, comme en tout, l'égalité n'est pas la justice et la justice n'est pas de ce monde !

La progressivité de l'impôt doit tenir compte de la capacité contributive des citoyens tout en assurant l'attractivité économique de nos territoires.

Taxer les plus riches n'a jamais permis d'enrichir les plus pauvres. Le système fiscal est devenu confiscatoire pour les plus aisés, ou ceux désignés comme tels, tout en étant injuste, pour les plus pauvres, matraqués de taxes forfaitaires sans avoir les revenus suffisants pour les payer.

Concernant les Français de l'étranger, sur l'impôt, il est indéniable que les récents débats sur le financement de la sécurité sociale (CSG-CRDS) et sur la loi de finances (taux minimum d'imposition) ont laissé des traces.

Deux poids, deux mesures. Ni juste, ni efficace. L'équité serait de supprimer la CSG-CRDS pour tous les Français de l'étranger.

Quant à l'ensemble de la fiscalité applicable aux Français de l'étranger, il n'est pas nécessaire de « réinventer la roue ».

La Députée Anne GENNETET a fait un rapport substantiel de 294 pages sur la « Mobilité Internationale », comprenant 49 recommandations en matière fiscale. Il serait sans doute temps que le gouvernement se mette à les lire.

Sur le plan national, l'impôt à baisser est la CSG-CRDS ! Avantage majeur : le travail sera plus attractif puisque sans que personne ne dépense quoi que ce soit de plus, tous les Français, actifs ou retraités, verraient leur revenu disponible augmenter !

De même la suppression de la redevance (3 milliards d'euros) rendra à tous les Français de quoi payer leur abonnement aux plateformes de streaming légal !

Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ?

Réduire la dépense publique, sempiternelle tarte à la crème de tout débat. Une fois que l'on a dit cela, il faut entrer dans le vif du sujet et désigner les faits générateurs de cette dépense publique.

Si notre fonction publique est aujourd'hui pléthorique, c'est surtout parce que dans certains secteurs, elle doublonne, voire triplonne.

Mais, également, parce que, au fil des années, l'Etat a confié à sa fonction publique des missions qui ne sont pas régaliennes.

Une des pistes d'assouplissement de la dépense publique serait de recentrer la fonction publique sur les missions régaliennes de l'Etat et de recourir à des emplois publics sous contrat pour les missions ne relevant du secteur régalien des missions de l'Etat.

En résumé, au sein de chaque administration, il faudra redéfinir les postes et, en conséquence, attribuer des emplois de droit public pour le cœur de métier et recourir à l'externalisation pour les compétences périphériques.

.../...

Mon Grand Débat National avec moi-même

Plus largement, il faut baisser le poids de la dépense publique dans le PIB, en diminuant la masse salariale et les coûts de fonctionnement de l'Etat, des collectivités locales et autres entités publiques.

De nombreux pays sont passés par ce type de réforme de leur administration et le service public n'en a pas été chamboulé, ni dénaturé.

Il faut resserrer les conditions d'obtention des aides publiques individuelles (allocations logement, RSA, CMU,...et Aide Médicale d'Etat) pour que seuls ceux qui les méritent pleinement en bénéficient vraiment.

Au plan local, il faut subordonner toute dépense d'investissement significative (+ de 5 % du budget de fonctionnement par exemple) à une consultation locale mentionnant clairement les coûts par année en investissement et fonctionnement.

Au plan national, il faut privatiser le service public, comme par exemple celui de la radio et de la télévision et supprimer du coup la redevance (*cf. réponse à la question précédente*).

Les Français de l'étranger savent bien que souvent le système en place dans leur pays d'adoption est bien plus efficace tout en étant bien moins cher !

Simplification, dématérialisation et autonomie de l'utilisateur dans l'accomplissement de la procédure devraient permettre des économies substantielles et un gain de temps non négligeable. Le Portugal est, en l'espèce, un modèle, bien connu des *startups* français.

Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ? À l'inverse, voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ?

Il faut supprimer les Autorités administratives indépendantes qui foisonnent sur le dos des contribuables. Par exemple, les 14 millions de la Commission nationale du débat public qui ne sert même pas à mener le débat ou les 40 millions du Conseil économique, social et environnemental, assemblée pourtant constitutionnelle qui a choisi de se barricader chaque samedi plutôt que de se mettre au service du débat dans le pays.



(Photo prise par mes soins le 20 janvier 2019)

Il faut réduire les dépenses somptuaires de la culture (100 millions d'euros par an, rien que pour la subvention de l'Opéra de Paris, sans compter les scènes nationales réparties dans tout le pays). Quand on n'a plus les moyens, il faut savoir faire des choix et sabrer dans le dur !

.../...

Mon Grand Débat National avec moi-même

A l'étranger, le réseau des Instituts français, au sein de l'Union européenne, est devenu une absurdité. Ils servent tout au mieux à promouvoir des artistes que l'on n'oserait même plus programmer dans les MJC les plus reculées de nos provinces.

Nos artistes, nos écrivains, quant à eux, n'ont nul besoin de ce réseau en Europe pour faire rayonner la culture française.

En revanche, un réseau qui aurait grandement besoin d'être repensé est celui de l'enseignement scolaire à l'étranger. Présenté de manière incessante comme le meilleur instrument de diplomatie d'influence de notre pays dans le monde, il voit ses crédits systématiquement réduits d'année en année et ses difficultés augmenter.

Son succès ne repose aujourd'hui que sur la bonne volonté financière (fortement émoussée) des familles qui supportent près des deux tiers de la charge financière d'un système qu'il faut à la fois repenser et refonder.

Les pistes sont nombreuses :

- Créer un rectorat des Français de l'étranger pour garantir à tous les établissements la conformité des programmes de l'éducation nationale, gérer les carrières des enseignants et assurer des formations pédagogiques et disciplinaires régulières et ambitieuses, notamment pour les recrutements dits « locaux » ;
- Fusionner les deux opérateurs actuels, AEFÉ et MLF ;
- Recentrer le ministère des affaires étrangères sur ses missions principales, notamment en matière de bourses scolaires ;
- Supprimer les établissements en gestion directe, devenus des contre-sens administratifs qui n'apportent rien de plus que des contraintes ;
- Accorder l'autonomie aux établissements scolaires dans leur gestion -sous le contrôle d'un conseil de gestion comme cela existe déjà- et leur politique de recrutement sous la supervision d'un enseignant d'un enseignant référent (titulaire de l'éducation nationale) qui aurait pour mission de contribuer au recrutement et à la formation de ses collègues sous contrat avec l'établissement et d'organiser la tenue des examens dans le respect des conditions, des programmes et des référentiels de l'éducation nationale.

Enfin, un dernier sur la prise en charge des frais de scolarité, appelée à tort, la gratuité.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler que les Français de l'étranger sont des contributeurs nets au budget de l'Etat.

Il serait par conséquent tout à fait justifié qu'ils puissent bénéficier d'un accès facilité (c'est-à-dire pris en charge) au réseau d'éducation du fait de leur qualité de nationaux.

Parce que c'est avant tout aux familles non françaises de financer le fonctionnement de ces établissements dont l'excellence et l'innovation pédagogique devraient être des atouts et des éléments attractifs justifiant d'une politique de tarification autonome avec des tarifs pour les Français (et ressortissants européens), des tarifs pour les ressortissants du pays hôte et des tarifs pour les étrangers tiers.

Un moyen intelligent de financer nos établissements à l'étranger qui a, hélas, été abandonné au fil des ans pour des raisons dogmatiques stupides.

Là où il y a une volonté, il y a toujours des moyens.

.../...

Mon Grand Débat National avec moi-même

Comment mieux organiser notre pacte social ? Quels objectifs définir en priorité ?

Cette question devrait-être la première. C'est le consentement à l'impôt qui fonde l'existence même de pouvoirs publics démocratiques légitimes.

Il n'y a pas de nouveaux objectifs à inventer, juste se concentrer sur ceux qui fondent la République depuis toujours.

L'impôt payé doit permettre la paix publique. Les aides publiques doivent être subordonnées au respect de règles, sans laisser aller ni passe-droit.

C'est la base, il en découle des changements de bon sens :

- Plus d'allocation parent isolé à des familles polygames ;
- Une indemnisation généreuse du chômage, mais strictement liée à la recherche active d'un emploi ou à une reconversion professionnelle, tout en garantissant la logique d'assurance c'est-à-dire pas de plafond d'indemnisation pour les cadres et cadres supérieurs. Chacun cotise à hauteur de ses revenus, par conséquent, chacun doit être indemnisé à hauteur de ses contributions ; c'est une logique d'assurance qu'il faut absolument sanctuariser ;
- Des dépenses hospitalières réservées aux seuls malades en situation régulière sur le territoire et pas au monde entier ;
- Permettre aux Français de devenir propriétaires en inversant la politique actuelle d'accès au logement qui subventionne le paiement de loyers (qui augmentent donc d'autant), au lieu d'aider les ménages à acheter moins cher (en défiscalisant les mensualités d'emprunts par exemple).

*
* *
*

ORGANISATION DE L'ÉTAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES

Y a-t-il trop d'échelons administratifs ou de niveaux de collectivités locales ? Faut-il renforcer la décentralisation et donner plus de pouvoir de décision et d'action au plus près des citoyens ? À quels niveaux et pour quels services ?

Le seul principe qui vaille : un territoire cohérent, une assemblée élue, un ensemble de politiques locales financées par des impôts locaux.

Ce n'est pas à l'Etat de financer et de superviser le Théâtre de la Criée, Théâtre national, à Marseille !
Ce n'est pas à l'Etat de réduire de 90 à 80 km/h la vitesse sur les petites routes de campagne !

Oui aux compétences élargies des agglomérations : ce sont des entités qui ont un sens pour leurs habitants, qui doivent pouvoir s'administrer librement.

La situation en Île-de-France est ubuesque : Paris et sa proche banlieue, la petite couronne, sont mis en coupe réglée par le reste de la Région Île-de-France, bien plus vaste ! La même chose à Lyon avec le département du Rhône !

Il n'est pas nécessaire d'avoir la même architecture partout, parce que le Finistère ne fonctionne pas comme le Morbihan !

La décentralisation est une vieille lanterne qui ne veut rien dire : il faut donner aux collectivités locales le plein exercice de leurs responsabilités politiques au niveau le plus approprié. Il est absurde que les aides sociales soient les mêmes à Paris ou à Souillac.

.../...

Mon Grand Débat National avec moi-même

Il ne paraît pas très efficace que la simple rénovation d'un tronçon de route mobilise une commune, une intercommunalité, un département, une région, l'Etat et même l'Europe, comme l'expliquent sans aucun humour les panneaux installés crânement au bord des chantiers !

La décentralisation, cependant, s'est arrêtée aux frontières de la République. Les 3 millions de Français de l'étranger ne disposent toujours pas de leur propre collectivité publique.

Pourtant, les Français établis hors de France sont bien une catégorie constitutionnelle, consacrée par trois articles de la Constitution (24, 34 et 39), comme ayant une existence propre, originale et particulière. Ce qui fait de nous une collectivité composée d'un peuple.

La Constitution nous « accole » toujours aux collectivités territoriales de la République, ce qui fait de nous une communauté de droit et de fait.

Notre communauté n'a certes pas de « territoire » au sens des collectivités territoriales, mais elle possède des territoires électoraux tracés par les cartes électorales des conseils consulaires, de l'Assemblée des Français de l'étranger et des circonscriptions législatives.

C'est une communauté qui a déjà ses parlementaires, 11 députés et 12 sénateurs, en application de l'article 24 de la Constitution.

Une collectivité qui a ses élus au suffrage universel, assimilables aux élus locaux, constituant des assemblées locales (conseils consulaires) et une assemblée représentative (Assemblée des Français de l'étranger).

Une collectivité qui a déjà un budget de fait, sinon de droit (aide sociale, bourses scolaires sur lesquels les conseils consulaires se prononcent).

Une communauté qui dispose d'un réseau scolaire original et d'un régime de protection sociale spécifique.

Cette collectivité publique a déjà tous les attributs d'une véritable collectivité territoriale : une population bien identifiée, des élus nationaux et locaux, un territoire électoral, une organisation et une mission au sein de la République.

Il ne reste plus qu'à achever l'édifice de la décentralisation en créant la collectivité publique d'outre-frontière.

Comment voudriez-vous que l'État soit organisé et comment peut-il améliorer son action ? Faut-il revoir le fonctionnement de l'administration et comment ?

L'Administration ne remplit qu'imparfaitement son rôle parce qu'elle a tendance à justifier sa légitimité par des procédures fastidieuses ou des contrôles tatillonnés, au lieu d'être bienveillante avec les administrés et proactive pour améliorer les politiques publiques qui n'atteignent pas les objectifs escomptés.

En termes de méthode, le bon gouvernement est un thème sempiternel des sciences politiques depuis les Grecs ! La clef est de maintenir les services de l'Etat au service de la chose publique et pas de l'Etat en tant que tel. En résumé, de servir les autres avant de se servir, de ne pas fonctionner en vase clos mais en interaction avec la société. A l'échelon local, la participation directe des citoyens à l'élaboration des politiques publiques est un objectif majeur depuis l'instauration des commissions d'enquêtes ou autres réunions de concertations introduites progressivement dans le droit ou les usages.

Mon Grand Débat National avec moi-même

Mais la très faible ampleur de la participation effective des citoyens à ces instances pose la question de leur légitimité.

En termes de fonctionnement, les préfets devraient être supprimés au bénéfice de directeurs locaux d'administration centrale de plein exercice.

Après avoir hurlé un bon coup, vous noterez que cette idée n'est pas révolutionnaire : à côté des préfets existent déjà des préfets de police, des recteurs et autres directeurs interrégionaux des douanes par exemple... Le bénéfice (outre les économies budgétaires) découlerait d'un raccourcissement du circuit décisionnel entre Paris et le terrain et responsabiliserait les échelons locaux qui ne pourraient plus s'abriter derrière leur préfet.

Un dernier mot concernant les magistrats instructeurs et une éventuelle réforme de leur statut vers, pourquoi pas, une fonction élective, comme c'est le cas dans certains pays. Ce n'est plus des hurlements que j'entends, à ce stade, je suis déjà sourd...

Si la justice est une autorité indépendante des pouvoirs législatif et exécutif, doit-elle pour autant l'être du citoyen ?

Les parlementaires rendent des comptes en remettant leur mandat entre les mains des électeurs, les membres du gouvernement rendent des comptes devant la représentation nationale, les magistrats, notamment ceux du parquet, ne rendent de compte devant... personne !

Le fait d'être titulaire d'un concours ne doit pas donner droit à une rente de situation à vie. Le magistrat instructeur, parce qu'il diligente l'enquête -et déclenche donc l'action publique- en disposant pour ce faire des moyens de l'Etat, devrait plus que tout autre faire bilan de son action devant le peuple français au nom duquel la justice est rendue.

En cas de non-réélection, retour au corps d'origine (magistrat du siège, JAF, avocat, etc.).

Quant à la haute fonction publique, elle devrait pouvoir faire l'objet de révocation après avis d'une commission d'enquête du Parlement. Ne criez plus, je vous ai dit plus haut que je suis déjà sourd...Je m'arrête là.

Comment l'État et les collectivités locales peuvent-ils s'améliorer pour mieux répondre aux défis de nos territoires les plus en difficulté et que proposez-vous ?

Je souhaiterais faire deux observations sur ce point :

1°) La défiscalisation de certains investissements, le financement de la continuité territoriale et la bonification des congés payés sont trois très vieilles politiques publiques pour répondre aux défis de territoires en difficulté du fait de leur éloignement (la Corse et les départements ultra-marins).

A part pour les Français en bénéficiant personnellement, force est de constater qu'aucun impact positif massif ne peut être constaté dans les collectivités concernées.

Ce n'est pas parce qu'une politique ambitieuse et richement dotée est lancée que les choses changent concrètement.

2°) Vers qui donc se tourner ? Les citoyens les plus fragiles ne savent pas ou plus à qui s'adresser pour régler leurs problèmes, alors que les moteurs de recherche sur Internet donnent un accès 24heures/24 et 7jours/7 à l'information et aux sites administratifs.

.../...

Mon Grand Débat National avec moi-même

L'exemple récent de l'élargissement des critères d'attribution de la prime d'activité est frappant : à peine l'information annoncée que des queues se formaient dans les agences des caisses d'allocations familiales.

Il n'est pas possible de financer un réseau de services publics aussi dense en ville qu'à la campagne.

Il faut donc dégager des alternatives comme éventuellement la création d'une dotation d'Etat, proportionnelle au nombre d'habitants, pour permettre aux collectivités locales le jugeant nécessaire, d'ouvrir des guichets administratifs polyvalents, où des agents publics aideraient les citoyens en ayant le plus besoin à se connecter aux sites informatiques publics...

Force est de parier que la situation que nous rencontrons actuellement est transitoire et que les nouvelles générations, pour la plupart, ne vivront plus de la même façon l'absence d'implantations locales des services publics.

Les Français de l'étranger le savent bien, eux qui n'ont souvent pas le choix de faire sans Internet... alors qu'ils résident dans des pays où l'accès au réseau est très aléatoire.

Cependant, sur ce dernier point, si l'administration consulaire fait de nombreux progrès pour se dématérialiser, les relations des Français de l'étranger avec des administrations de métropole se retrouvent bloquées parce que celles-ci n'ont toujours pas évolué vers un modèle numérique et la dématérialisation.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Comment finance-t-on la transition écologique : par l'impôt, par les taxes et qui doit être concerné en priorité ?

La question est idiote. Qui n'a jamais financé une quelconque transition autrement que par l'investissement ? Pourquoi la transition écologique ne pourrait-elle être que le fruit d'impôts et de taxes ? L'écologie punitive, en tout cas orientée contre le citoyen, est un échec. Il serait temps pour ce gouvernement de s'en rendre compte et d'en tirer les conséquences.

J'observe que polluer moins par l'investissement des ménages sans ressources est l'objectif de ce gouvernement pour compenser l'augmentation de pollution, due à l'industrie chinoise...

Peut-être qu'une surtaxe lors de la vente de nos terres agraires aux Chinois serait une piste, parce qu'à un horizon d'une quinzaine d'années, ils cultiveront à outrance en France et en expédieront 100 % des récoltes en Chine. Les Africains peuvent en porter témoignage.

Par sa production normative, l'Etat démocratique reflète la volonté des citoyens. L'Etat doit donc produire des normes acceptées par le public (l'écologie punitive ne marche pas ; quand ils ne trouvent pas de bonnets rouges, les contribuables en font une jaunisse !). Seules les dictatures entendent faire le bonheur des peuples malgré eux !

La transition écologique n'a donc pas à être financée par des impôts ou des taxes, parce que la coupe est pleine, mais doit être mise en œuvre dans un cadre normatif raisonnable, fruit d'un consensus démocratique, construit dans un débat sérieux.

De plus, les enjeux écologiques ne peuvent pas être correctement pris en compte en dehors du cadre européen.

.../...

Mon Grand Débat National avec moi-même

Dans nos sociétés ouvertes, toute législation par trop différente peut conduire à des pertes de compétitivité irréversibles et donc à une baisse durable de la prospérité et du bien-être, rendant ainsi encore plus difficile la transition écologique qui doit, au contraire, être incitative pour le consommateur et source d'avantage concurrentiel, à l'export, pour nos industries.

Enfin, notre système existant d'aides a été conçu pour parer aux coups durs : les Français qui perdront leurs emplois à cause de la transition écologique bénéficieront donc de politiques publiques existantes, qui sont parmi les plus généreuses au monde.

Comment rend-on les solutions concrètes accessibles à tous, par exemple pour remplacer sa vieille chaudière ou sa vieille voiture ? Quelles sont les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier ?

La question est biaisée. Pourquoi forcer les gens à changer de chaudière ou de voiture, sauf pour accélérer les choses de quelques années ? A-t-on besoin de créer tant de détresse sociale pour de telles chimères ? Ailleurs de par le monde, aucun Président de la République ne poserait de telles questions !

Que veut dire « *les solutions les plus simples et les plus supportables sur un plan financier* » ? Les solutions pourraient donc être complexes et insupportables sur tous les autres plans, tant que le plan financier demeurerait simple et supportable ?

Ce qu'il faut faire, c'est mettre en place progressivement des normes claires, associées à un calendrier fixé, pour que les ménages s'équipent progressivement, à leur rythme, selon leurs moyens et en fonction des aléas de leur vie.

On peut aussi construire des politiques d'aide pour les moins riches, sur le modèle de celles qui leur ont permis d'isoler les combles pour 1 euro.

Mais le plus important est de cantonner l'action publique à sa seule sphère légitime : la définition des politiques publiques ; pas le changement de la chaudière ou de la voiture de chaque administré, de surcroît avec des fonds publics !

Quelles sont les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir qui doivent être conçues plutôt au niveau local que national ? Quelles propositions concrètes feriez-vous pour accélérer notre transition environnementale ?

La question est révélatrice du gouffre existant entre une élite politisée vivant de mots et des citoyens perdus dans les difficultés insurmontables du quotidien.

En quoi « *les solutions pour se déplacer, se loger, se chauffer, se nourrir devraient être conçues* » par la puissance publique tout court, que ce soit au niveau local ou national (et on se demande pourquoi pas européen et mondial !).

Les citoyens n'attendent pas l'intervention quasi-divine de la puissance publique locale ou nationale pour se loger, se chauffer, se nourrir ! Ils attendent que la puissance publique crée un cadre normatif adapté qui respecte leurs aspirations démocratiques et ne dévoie pas leur volonté par une technocratie intrusive !

Pour accélérer la transition environnementale, il faut faire confiance au pays réel et libérer les énergies des entrepreneurs intervenant dans les secteurs de la transition écologique. On pourrait les exonérer de toute imposition locale et nationale (Contribution économique territoriale et Impôt sur les sociétés), durant une période à définir. Faire confiance au tissu économique et à l'esprit d'entreprendre, en somme !

Mon Grand Débat National avec moi-même

Par ailleurs, notre pays est étouffé par une sclérose normative. Aucune nouvelle activité n'apparaît sans faire immédiatement l'objet d'un encadrement législatif ou réglementaire étroit, visant à freiner son développement. Le dernier exemple en date sont les flottes de véhicules électriques en free-floating (vélos ou trottinettes, voire voitures électriques), qui pourtant renforcent l'intermodalité des transports en commun, un des axes majeurs de la transition environnementale !

Pour répondre à la question posée par le Président, concrètement, proposons de ne rien faire et de tout laisser faire à titre expérimental. Il sera toujours temps de voir par la suite !

Comment devons-nous garantir scientifiquement les choix que nous devons faire à cet égard (biodiversité) ? Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos agriculteurs et nos industriels ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers ?

Le Président de la République est partisan des questions fermées.

1°) C'est naturellement parce que la science avance que nous devons régulièrement réévaluer nos normes et nos façons de faire. Avec détermination mais sans précipitation (car les données scientifiques ne se consolident qu'avec le temps !) et en tout cas, sans fracturer le tissu social du pays et en préservant avant tout la concorde civile, base de toute vie démocratique. La ville haute du « *Métropolis* » de Fritz Lang n'a rien d'enviable !

2°) Les conseillers rédacteurs de la « Lettre à la Nation » ont cherché longtemps où placer le terme « *biodiversité* ». Il tombe ici comme un cheveu sur la soupe... à plat !

La préservation de la biodiversité implique des politiques actives menées à des niveaux divers, du très local (le paysage de telle vallée ou coule telle rivière) à l'international (les négociations en cours à l'ONU sur le statut juridique de la haute mer, cette dernière partie du globe qui échappe à la souveraineté des Etats et où se concentrent donc assez logiquement les trafics les plus néfastes pour l'environnement, tels que le dégazage des cuves des bateaux ou la surpêche irresponsable avant, demain, l'exploitation minière sur des fonds marins).

3°) « *Comment faire partager ces choix à l'échelon européen et international pour que nos agriculteurs et nos industriels ne soient pas pénalisés par rapport à leurs concurrents étrangers ?* »

La réponse est simple Monsieur le Président : en travaillant plutôt qu'en papillonnant sans fin à la télévision ! Et en s'abstenant de toute décision qui ne soit pas coordonnée avec nos partenaires !

L'Europe est à ce titre notre priorité et aucune de nos difficultés dans le domaine ne trouvera de solution hors d'un cadre européen renforcé. C'est une évidence tant l'Union européenne constitue l'horizon naturel de nos entreprises et de notre agriculture. Il faut en faire une force et pas le subir comme une contrainte !

*
* * *

DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

Faut-il reconnaître le vote blanc ? Faut-il rendre le vote obligatoire ?

Peut-être, mais à la seule condition de rendre dès lors le vote obligatoire. Ce serait un moyen, pour ceux qui passent leur temps à critiquer le choix des urnes sans y être allés, de se voir contraints de participer à la vie démocratique de la Nation. Le vote blanc pour faire connaître son impatience ou son rejet.

.../...

Mon Grand Débat National avec moi-même

Ceci dit, cette question n'a aucun intérêt car à la fin, « blanc » ne pourra pas être élu. La notion de suffrages exprimés (les votes moins les blancs) n'est décisive que dans le cadre des scrutins de liste avec répartition des sièges en fonction des suffrages reçus par chaque liste.

Quelle est la bonne dose de proportionnelle aux élections législatives pour une représentation plus juste de tous les projets politiques ?

AUCUNE. Seul le scrutin majoritaire uninominal à deux tours garantit à la majorité des électeurs la possibilité de choisir tous ses élus.

Un exemple, pour moi, démontre les limites de la proportionnelle et ses côtés les plus néfastes : l'Allemagne.

Le système électoral allemand prévoit, depuis 1949 et la création de la République fédérale, un scrutin à deux voix. La première pour des candidats dans des circonscriptions, la seconde pour un parti au niveau du Land.

Le résultat des dernières élections de 2017 montre que ce système connaît de sérieux ratés.

Alors qu'elle est arrivée en tête dans 231 des 299 circonscriptions (77 %), la CDU-CSU n'a eu que 246 sièges sur les 709 que compte l'Assemblée fédérale (35 %) !

Naturellement l'AfD (extrême droite) n'a été majoritaire que dans 3 circonscriptions mais compte 94 députés fédéraux grâce à la proportionnelle. La palme revient aux centristes libéraux du FDP qui sont 80 sans avoir gagné la moindre circonscription !

Si c'est ce futur radieux que l'on nous propose pour rétablir le lien entre les citoyens et leurs élus, je crains qu'il ne fasse long feu...

Faut-il, et dans quelles proportions, limiter le nombre de parlementaires ou autres catégories d'élus ?

Cette question n'a pas d'intérêt. La quantité ne fait pas la qualité, ni la rareté non plus. C'est du populisme crasse de faire accroire que la qualité du travail parlementaire est subordonnée au nombre des élus. Quid, dès lors, de la proximité avec les citoyens ? De l'implication locale ? Et de la connaissance du territoire ?

La France est le pays qui possède la plus forte croissance de sa population en Europe et, par une extrême démagogie, on voudrait nous faire accroire, que la démocratie y gagnerait par la réduction des représentants de la Nation.

Le Royaume-Uni, ou la Pologne compte proportionnellement à leur population, bien plus de parlementaires que la France et ce ne sont pas des pays où la démocratie est en panne.

Il faut aussi en finir avec cette vieille lune de la comparaison avec les Etats-Unis d'Amérique.

On ne peut pas comparer un pays fédéral avec notre république.

Ou sinon, on comptabilise l'ensemble des parlementaires élus dans chaque Etat des Etats-Unis (puisque chacun possède sa Chambre et son Sénat) et on les ajoute au Congrès fédéral.

Alors là, on trouvera environ 8.000 parlementaires pour les Etats-Unis !

Mon Grand Débat National avec moi-même

Par contre, je propose de limiter les dépenses des assemblées élues (à tous les niveaux, national comme local) à un pourcentage à définir des recettes fiscales.

Actuellement, l'Assemblée nationale et le Sénat représentent, en gros, 900 millions d'euros pour 1.000 milliards de recettes fiscales de toute nature, soit 0,09 %... ou 0,3 % des 290 milliards des recettes fiscales du seul Etat...

Il ne faut pas oublier que les revenus des élus sont plafonnés et que l'évolution de leur patrimoine est de mieux en mieux contrôlée.

Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil Économique, Social et Environnemental, doivent-elles jouer pour représenter nos territoires et la société civile ? Faut-il les transformer et comment ?

Le bicamérisme permet d'avoir, avec le Sénat, une assemblée indépendante du fait majoritaire, capable de contrôler le gouvernement en toute indépendance.

Ceux qui, aujourd'hui, réclament la suppression du Sénat, devraient se rendre à l'évidence que c'est au Sénat que les sonnettes d'alarmes ont été tirées en premier sur la situation inquiétante de nos territoires, sur le déclassement d'une partie importante de compatriotes.

Ces mêmes personnes qui penseraient que ça irait mieux sans le Sénat, seraient les premières à descendre de nouveau dans la rue, si d'aventure il était supprimé, pour protester contre les mesures votées par une Assemblée nationale « aux ordres » de l'Exécutif, quel que soit celui-ci.

Le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'est sabordé lui-même en loupant l'occasion unique que le peuple en colère lui a donné de se rendre enfin utile à ses yeux. Il faut supprimer le CESE (et ses démembrements régionaux) pour envoyer un message clair aux citoyens : l'Etat est à votre service et pas à son service.

Vos représentants travaillent pour vous et pas entre eux, pour eux.

En outre, c'est aux régions et à leurs élus qu'il appartient de jouer ce rôle de catalyseur et de facilitateur des actions économiques, sociales et environnementales, au service des acteurs privés et en complémentarité de l'initiative privée.

La seule légitimité du mandat politique réside dans le consentement des citoyens, pas dans l'occasion qu'il procure d'arrondir ses fins de mois en sinécure.

A l'heure d'Internet, la société civile n'a nul besoin d'Assemblée pour la représenter. Elle se structure directement et façonne elle-même le débat public. Le CESE a vécu.

Quelles évolutions souhaitez-vous pour rendre la participation citoyenne plus active, la démocratie plus participative ?

Dans la République, la démocratie ne reconnaît qu'une seule légitimité, celle de l'élection. Et comme l'a très bien rappelé Gérard LARCHER, le Président du Sénat, la légitimité démocratique c'est l'élection et non le nombre de « followers ».

Au niveau des collectivités locales, la généralisation des budgets participatifs sur la base d'initiatives locales semblent être une modalité d'implication du citoyen à pérenniser et encourager.

.../...

Mon Grand Débat National avec moi-même

Faut-il associer davantage et directement des citoyens non élus, par exemple tirés au sort, à la décision publique ?

Les élus locaux n'ont pas attendu le Grand Débat pour associer régulièrement les citoyens dans des débats participatifs. Avant d'inventer je ne sais quel tirage au sort, d'où les personnes qui en seraient issues ne tireraient aucune légitimité, il s'agirait peut-être de renforcer la démocratie locale en reconnaissant le rôle primordial des élus locaux.

Il faut également compter sur les corps intermédiaires (les ordres professionnels, les syndicats salariés et patronaux, les grandes associations, etc.) et surtout, miser sur la culture Internet qui favorise la participation.

Faut-il accroître le recours aux référendums et qui doit en avoir l'initiative ?

Il ne faut jamais avoir peur de donner la parole au peuple. Ceci étant, ce sont les conditions dans lesquelles le référendum doit avoir lieu qui doivent être définies et il y a des limites au-delà desquelles, ce n'est plus la démocratie qui s'exprime.

De même, le principe du référendum ne doit pas être un concours Lépine de tout et n'importe quoi concernant les sujets qui y seront soumis et il ne saurait y avoir des fondamentaux qui pourraient être remis en cause au prétexte d'un nouveau type de référendum.

Le référendum d'initiative populaire n'entraînerait pas de bouleversement institutionnel. En Suisse, les soirs de votation, on annonce à la télévision « le Souverain a tranché ». Le souverain, en République, c'est le peuple.

Donc, oui à un référendum d'initiative populaire (ou partagée), mais pas partagée comme il est aujourd'hui, où il est pratiquement impossible, dans les faits, de lancer ce type de référendum en France. Une initiative partagée avec 15 ou 20 parlementaires tout au plus et pour trois types de référendums :

1°) Nos concitoyens souhaiteraient légiférer directement sans passer par leur Parlement. Rien de choquant à cela quand on pose clairement les termes du débat. En Suisse, on parle de référendum obligatoire et il nécessite la collecte de 100.000 signatures pour un corps électoral de 5 millions (soit une proportion de 2 %). En France, la même proportion donnerait à peu près 900.000 signatures...

2°) Les citoyens souhaiteraient s'opposer à une nouvelle loi votée. En Suisse, toujours, on parle de référendum facultatif. Avant son entrée en vigueur, les pétitionnaires ont 100 jours pour rassembler 50.000 signatures. En France, la même proportion donnerait 450.000 signatures. Dans les deux cas, des référendums (votations en Suisse) seraient ensuite organisés.

3°) Les Gilets Jaunes revendiquent également de pouvoir abrégier le terme des mandats. Il se trouve en France que les mandats peuvent être interrompus par des condamnations rendues définitives qui empêchent son exercice. Mais quelques rares scandales d'élus condamnés -mais conservant leur siège- ont considérablement nui à l'image du Parlement tout entier et à la crédibilité de chaque élu aux yeux de ses électeurs. « Tous pourris ! »

Au Royaume-Uni, pour faire face à un scandale de fausses notes de frais indument remboursées à certains députés, une intéressante législation a été instaurée. Dans des cas de condamnation (pas nécessairement définitive) pour certains crimes, ou en cas de fausse déclaration patrimoniale par exemple, le Speaker de la Chambre (le Président) doit lancer une pétition dans la circonscription de l'élu concerné. Si celle-ci recueille l'assentiment de 10 % du corps électoral en 90 jours, le mandat du député concerné est soumis à révocation par référendum local. Dans des conditions comme celles-ci, adaptées à notre pays (le bureau de l'Assemblée nationale ou du Sénat devrait être substitué au Speaker par exemple), un référendum révocatoire serait très bénéfique à la respiration démocratique du pays. Certains, en tout cas, rabattraient leur caquet !

Mon Grand Débat National avec moi-même

Que proposez-vous pour améliorer l'intégration dans notre Nation ? En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ? Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ?

La seule chose qui compte pour notre Nation, c'est la volonté de ceux qui viennent vivre sur notre sol à s'intégrer et à faire leurs nos valeurs. Quitte à être politiquement incorrect, pour résumer, je dirais « s'assimiler ». Ce n'est qu'à cette condition que leurs enfants, qui font partie de l'avenir de notre pays, ne seront plus ni étrangers en France, ni étrangers à la France.

Et bien sûr qu'il faut que le Parlement fixe, après débat avec le gouvernement, les critères et les seuils annuels d'une immigration choisie.

Mais pour répondre à ce défi contemporain, le développement solidaire est également un levier à mobiliser au cœur même des économies des pays qui sont à la source de ces phénomènes migratoires et qui en sont les premières victimes.

Une nation exsangue de sa force vive n'a plus aucune chance de créer et de répartir la richesse dont sa population a besoin.

Les Français de l'étranger, ainsi que nos entreprises, peuvent jouer en l'espèce un rôle particulièrement positif si une véritable volonté politique conjointe crée un terreau fertile au co-développement.

Comment renforcer les principes de la laïcité française, dans le rapport entre l'État et les religions de notre pays ? Comment garantir le respect par tous de la compréhension réciproque et des valeurs intangibles de la République ?

L'organisation du culte musulman, la transparence de ses financements et le contrôle du respect de l'ordre public par les organes culturels sont les trois préoccupations que met en avant le gouvernement pour envisager la révision de la Loi de 1905.

En aucun cas la modification de cette Loi ne saurait être l'un des moyens de droit permettant de résoudre ces graves problèmes.

L'organisation d'un culte et, a fortiori, ses principes théologiques ne regardent pas l'Etat mais les croyants et les pratiquants.

La transparence du financement privé des cultes peut être assurée par des mesures de police fiscale et par des contrôles étroits autorisés par les lois françaises.

La police des cultes est déjà entièrement contenue dans la Loi de 1905.

Quant à la lutte contre les menées subversives et terroristes, elle ne relève pas de cette loi.

Je ne saurais être plus clair. Je m'oppose à toute modification de la Loi de 1905.

Cette loi est la clé de voûte de l'édifice démocratique et républicain qui nous abrite et l'expression de l'idéal de justice et de fraternité universelle qui nous anime. Le principe de laïcité qui en découle est si fondamental qu'il a été inscrit à l'article 1^{er} de notre Constitution.

Ce n'est pas à la République de s'adapter aux religions -et à une en particulier- mais à celles-ci de le faire. C'est là, le sens de l'acte fondateur de notre république et du principe de laïcité, véritable symbole des Lumières.

Grand Débat National - Réunion à Bruxelles



Dans le cadre de ce Grand Débat National, j'ai participé, le vendredi 1^{er} février, à une réunion à Bruxelles, avec des Français de Belgique.

Organisée par les Conseillers Consulaires Anne MONSEU-DUCARME et Georges-Francis SEINGRY et Anthony BISCH, Délégué Les Républicains Belgique. Etaient également présents Antoine BEGUIER, responsable des jeunes LR de Belgique, Vincent DERUDDER Chargé de mission LR Luxembourg et François BOUBAL Chargé de mission LR aux Pays-Bas.

Marquant ainsi leur volonté de participer à cette grande consultation, Les Républicains du BENELUX ont organisé cette réunion sans aucune autre volonté que de donner la parole à nos compatriotes de Belgique qui souhaitent s'exprimer sur l'avenir de notre Pays et les moyens de sortir d'une crise dans laquelle il s'est enlisé.



De nombreux compatriotes de Belgique ont répondu à l'invitation et, durant plus de deux heures, ce fut un véritable moment d'échange et de débat qui aura prouvé une chose : même au-delà de la frontière, nos compatriotes ont des idées (et des bonnes !) pour leur pays et ils veulent les partager.

Nul ne sait ce qu'il adviendra de ce Grand Débat National, dans lequel les questions semblent avoir été écrites en fonction des réponses que le Président de la République a déjà en tête depuis le tout début...

Cependant, qu'il y ait ou pas une consultation à la fin, c'est le peuple français qui est le souverain en France. Qu'il ne l'oublie jamais !



Maintenant, poursuivons ensemble ce Grand Débat National.

Si vous souhaitez réagir à mes réponses aux questions du Président de la République ou si vous souhaitez me transmettre vos contributions pour qu'elles fassent partie d'une large contribution des Français de l'étranger, voici une adresse dédiée senateur.c.frassa@gmail.com

Vous pouvez également participer au Grand Débat National en vous rendant sur le [site dédié](#) sur lequel vous trouverez un kit pour organiser des réunions ou encore un questionnaire à choix multiple. Vous pouvez également répondre librement aux [questions du Président de la République](#) que vous trouverez sur le site de l'Elysée. Celui-ci vous explique [comment participer](#) et vous propose aussi un numéro vert et une adresse mail de correspondance. Vous pouvez également déposer des contributions libres ou écrire sur les cahiers de doléances dans vos ambassades ou consulats lorsque cela a été mis en place.

Le mardi 11 décembre, la commission des loi a procédé à la nomination de Jacky DEROMEDI en qualité de rapporteur sur ma [proposition de loi n° 57](#) (2018-2019) tendant à améliorer le régime électoral des instances représentatives des Français établis hors de France et les conditions d'exercice des mandats électoraux de leurs membres et sur ma [proposition de loi organique n° 58](#) (2018-2019) tendant à actualiser les dispositions applicables aux élections organisées à l'étranger.

Les travaux préparatoires sur ces textes ont débuté le 19 décembre avec les auditions de Hélène CONWAY-MOURET, ancienne ministre déléguée chargée des Français de l'étranger et auteur de la réforme de 2013, de Martine SCHOEPPNER, vice-présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger, de François BARRY DELONGCHAMPS, président de l'UFE, de Claudine LEPAGE, présidente de l'ADFE (Association démocratique des Français de l'étranger), de Nicolas WARNERY, Directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, ou encore de François PESNEAU, adjoint au directeur de la modernisation et de l'action territoriale au Ministère de l'Intérieur.

Les textes ont été débattus en Commission des lois le 17 janvier en présence de Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Européennes.



Comme vous pourrez l'entendre ou le lire dans le [comptes rendus des débats](#), les discussions ont été particulièrement intéressantes. Le Ministre s'est dit ouvert à nombreuses de nos propositions présentes dans le [rapport](#) de Jacky DEROMEDI même s'il a émis quelques réticences sur certains amendements déposés.

A l'issue de l'adoption par la Commission des lois de mes deux propositions de loi, [le Sénat renforce le rôle des Conseillers consulaires](#). Je tiens à remercier Jacky DEROMEDI pour son excellent travail de rapporteur et l'ensemble de mes collègues pour les débats enrichissants que nous avons eus avec Jean-Baptiste LEMOYNE.



Aux termes des débats en séance publique et des explications de vote des groupes politiques, le Sénat a adopté par 327 voix pour et 17 contre :

- [La proposition de loi tendant à améliorer le régime électoral des instances représentatives des Français établis hors de France et les conditions d'exercice des mandats électoraux de leurs membres n°50](#)
- [La proposition de loi organique tendant à actualiser les dispositions applicables aux élections organisées à l'étranger n°51](#)



Le Ministre Jean-Baptiste LEMOYNE, tout en se remettant à la sagesse du Sénat a, là encore, rappelé ses doutes sur plusieurs points du texte.

Il a cependant pris l'engagement de poursuivre le débat législatif. A nous d'être vigilants lors de la lecture du texte à l'Assemblée nationale.

MARDI 22 JANVIER 2019

**PROPOSITION DE LOI
INSTANCES
REPRÉSENTATIVES DES
FRANÇAIS DE
L'ÉTRANGER**

EXPLICATION DE VOTE

**CLIQUEZ POUR ÉCOUTER
LES DÉBATS**



ROMAN LE GLEUT



Jacky Deromedi
Sénateur représentant les Français établis hors de France

L'APF a organisé, pour la première fois de son histoire, une [cérémonie de vœux](#), lundi 28 janvier. Outre les membres du Bureau, l'ensemble de la famille francophone était présente à cette cérémonie, notamment l'Administrateur de l'OIF, les ambassadeurs accrédités auprès de l'Organisation et de nombreuses personnalités.



L'APF à l'honneur au Sénat



Entretien avec François PARADIS, nouveau Président de l'APF et Président de l'Assemblée nationale du Québec, en compagnie de mes collègues Philippe MOUILLER, Vice-président délégué de la Section française de l'APF et Claudine LEPAGE, Vice-présidente de la Commission des affaires parlementaires, pour évoquer ensemble les grands enjeux de la Francophonie et préparer la réunion du Bureau de l'APF à Bruxelles.

Bureau de l'APF à Bruxelles



Ouverture par Philippe COURARD, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et François PARADIS, Président de l'APF, de la réunion du Bureau de l'APF à Bruxelles pour deux jours d'échanges afin de dresser le bilan 2018 et établir le programme de travail de l'année 2019.

En qualité de Président de la Commission politique de l'APF, j'ai questionné Adama OUANE, Administrateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sur les actions menées par l'OIF pour soutenir les opérations de maintien de la paix de l'ONU et la force militaire conjointe du G5 Sahel.



Au nom de la Commission politique de l'APF, j'ai présenté mon [rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone](#) qui dresse un tableau des différents événements politiques et crises qui ont animé les pays de la Francophonie.

Bureau de l'APF à Bruxelles



[Le Bureau de Bruxelles confirme la dynamique nouvelle engagée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie](#), en confirmant sa volonté de donner un nouveau souffle politique à la Francophonie parlementaire et le souci de s'attarder à la gouvernance de l'APF, en poursuivant l'élaboration du nouveau cadre stratégique 2019-2022 de l'APF ou, encore, en rendant plus visible et plus lisible l'institution.

La Directrice de l'IFRAP à Bruxelles



A l'initiative de l'UFE-Belgique et de son Président Michel COTTRAY, le 31 janvier s'est tenue une rencontre avec Agnès VERDIER-MOLINIÉ, Directrice de [l'IFRAP](#), autour de son dernier ouvrage « En marche vers l'immobilisme ». Une présentation brillante et sans concession, à l'image de son auteur, des dérives de la dépense publique et des errements économiques et fiscaux. Les échanges qui ont suivi, avec les participants, ont démontré le vif intérêt que les analyses et les propositions de l'IFRAP suscitent, y compris au-delà de nos frontières.



Rencontres au Sénat



Avec Guillaume ARQUER, Conseiller consulaire en Autriche, Slovaquie et Slovénie, nous avons parlé des attentes des Français d'Europe Centrale et, plus largement, des Français de l'étranger dans la perspective des Européennes 2019.



Très heureux de retrouver Gérard CHEVALLIER, Conseiller consulaire de Haïti, pour parler avec lui de la situation politique, sociale et humanitaire dans le pays et de la vie de nos 1.860 Français installés sur l'île.



ADIEU GUY

D'aussi loin que je me souviens, Guy SAVERY a toujours été présent pour moi.

Déjà, jeune élu des Français de l'étranger, Guy était là, près de moi. Lors de ma première candidature aux sénatoriales, il était à mes côtés, sur ma liste.

Lorsque j'étais président de groupe à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) il était encore près de moi, comme vice-président. Guy ne m'a jamais quitté. Guy ne m'a jamais abandonné.

Guy a toujours été là pour moi, pour me conseiller, pour m'épauler. Parce que, au-delà de son engagement, ce qui définissait le mieux Guy, c'était sa droiture et sa fidélité.

Elu dès 1982 au Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE), devenu en 2004 l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), Guy aura siégé sans discontinuer durant près de 40 années pour représenter les Français du Maroc, son pays de cœur, sa seconde patrie.

Longtemps Président de la commission des Affaires sociales de l'AFE, il est resté fidèle à cette commission tant son engagement social et la solidarité envers nos compatriotes établis à l'étranger auront constitué un modèle de dévouement.

Administrateur de la Caisse des Français de l'Etranger (CFE) depuis 1984, il en a été son 1er vice-président durant 30 ans.

Inlassable engagé associatif, Guy SAVERY était un pilier de l'Union des Français de l'étranger (UFE). Avec l'UFE-Casablanca, qu'il présida jusqu'à son décès, Guy incarna au plus haut les valeurs de l'UFE, celles d'accueil, d'entraide, de convivialité, de rayonnement et de solidarité.

Guy était une figure emblématique et historique des Français de l'étranger, de ces hommes qui ont dédié leur vie à leurs compatriotes.

Cette histoire des Français de l'étranger, souvent mouvementée, Guy l'aura marquée de son empreinte.

Guy était un homme bien, un homme droit, un homme attachant. Guy ne calculait pas. Sa personne n'était pas importante. Guy était fidèle. Guy était humain. Guy écoutait. Guy aidait. Guy s'inquiétait pour ses compatriotes. Guy aura, pour l'un comme pour l'autre, remué ciel et terre.

Au CSFE, à l'AFE, à la CFE, à l'UFE, au CAFC ou à la Société Française de Bienfaisance, Guy aura été un modèle.

Son départ me plonge dans une tristesse infinie.

Samedi 26 janvier, avec Régine PRATO, Conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger et qui était la colistière de Guy SAVERY à l'AFE, je me suis rendu à Casablanca pour dire adieu à mon ami Guy et pour embrasser son épouse Arlette et présenter mes condoléances à sa famille, à ses amis et à son collègue, compagnon de route de toujours, Gilles D'AGESCY.

Adieu Guy.



Cette nouvelle année va représenter une transformation majeure de la Caisse des Français de l'étranger. Dès le 8 janvier 2019, une nouvelle tarification, qui ne concerne que les adhésions à titre individuel de la couverture santé a été mise en ligne.

La CFE abandonne la notion de statut (salarié, étudiant, retraité, travailleur non salarié, inactif). Dorénavant, la tarification devient forfaitaire et dépend de l'âge du titulaire, du contrat et de la composition de la famille.



Dès le 8 janvier 2019, les adhésions des clients individuels, prenant effet à compter du 1er février 2019, seront possibles en ligne depuis le [nouveau site internet](#). Il est maintenant possible d'obtenir en ligne toutes les informations sur les offres de la CFE et effectuer des estimations tarifaires.

En termes de couverture santé, la CFE propose dorénavant quatre produits :

- **MondExpatSanté** qui couvre les frais de santé des expatriés dans le monde entier, y compris en France ;
- **JeunExpatSanté** en est la déclinaison pour les moins de 30 ans ;
- **RetraitExpatSanté** qui couvre les frais de santé, à l'étranger, des retraités expatriés justifiant de 15 ans de cotisations dans le système de retraite français, dont les soins en France sont pris en charge par la sécurité sociale ;
- **FrancExpatSanté** qui couvre les frais de santé des expatriés, réalisés uniquement en France, lors de séjours temporaires.

Cette réforme s'accompagne d'autres nouveaux avantages :

- la **suppression de la rétroactivité des cotisations**, due en cas d'adhésion tardive après le départ de France ;
- l'option « **Soins France** », incluse dans le tarif de base, couvrant les soins en France de 3 à 6 mois ;
- La **couverture des conjoints actifs**, français ou non, qui pourront être couverts dans le cadre d'un contrat famille ou d'un contrat collectif ;
- le dispositif de **catégorie aidée** sera accessible pour les retraités, dont la nouvelle cotisation, forfaitaire de 201,- € par trimestre, est maintenant plus faible que précédemment.

Pour bien commencer l'année



A l'invitation de son Président, Christophe PISCIOTTA, j'ai été très heureux de débiter l'année 2019 avec mes amis de l'UFE-Monaco à l'occasion d'une soirée très conviviale pour la galette des rois, en présence de Marine de CARNE, Ambassadrice de France, Michelle MAUDUIT (absente sur la photo) et Jean-Luc DELCROIX, Conseillers consulaires.

1.802.382, vraiment ?



| CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES | INSCRITS AU 1ER JANVIER 2019 |
|------------------------------|------------------------------|
| 1re circonscription | 264 898 |
| 2e circonscription | 100 890 |
| 3e circonscription | 182 229 |
| 4e circonscription | 186 142 |
| 5e circonscription | 110 147 |
| 6e circonscription | 188 691 |
| 7e circonscription | 148 118 |
| 8e circonscription | 137 087 |
| 9e circonscription | 177 137 |
| 10e circonscription | 155 460 |
| 11e circonscription | 151 583 |
| Total | 1 802 382 |

Le [décret du 30 janvier 2019](#) nous annonce que nous sommes 1.802.382 Français inscrits sur les registres de nos ambassades et de nos consulats à travers le monde.

Pourtant, l'INSEE en tête, et puis nous tous, élus, représentants associatifs, enseignants, entrepreneurs, et vous-mêmes, Français de l'étranger, le savons pertinemment.

Nous sommes bien plus nombreux !

Ce sont pratiquement 3.400.000 de Français qui vivent hors de France.

Alors, ne faites plus mentir les statistiques officielles. Un conseil : inscrivez-vous !

Il en va de vos droits (aides sociales, bourses scolaires, etc.), de votre sécurité, du développement du réseau scolaire ou encore de votre capacité à faire entendre votre voix. Les statistiques basses aident à justifier les coupes claires dans les budgets. Donnons-leur tort !

Actualités des Français de l'étranger



Retrouvez sur le site de ministère de l'Europe et des affaires étrangères l'ensemble des [actualités concernant directement les Français de l'étranger](#) et notamment la prochaine campagne [STAFE 2019](#) ou encore les résultats de l'enquête « [transparence sur la qualité et l'efficacité du service public consulaire](#) ».

FISCALITÉ



A compter du 1^{er} février, les particuliers non-résidents peuvent contacter la Direction des impôts des non-résidents (DINR) en appelant un numéro unique quelles que soient leurs demandes.

+33 1 72 95 20 42

Dernière minute

Après maints reports, la députée Samantha CAZEBONNE a finalement remis son [rapport sur l'enseignement français à l'étranger](#). Plus de 300 pages et 147 recommandations sur lesquelles je reviendrai plus longuement dans ma lettre d'information de février. Vous pouvez d'ores et déjà me faire part de vos commentaires.

Prises de parole en séance ou en commissions, questions écrites, retrouvez l'ensemble de [mes activités au Sénat](#) et sur les réseaux sociaux



CHRISTOPHE-ANDRÉ FRASSA
Sénateur représentant les Français établis hors de France

Au Sénat
15 rue de Vaugirard
75006 Paris
Tél : +33 (0) 1 42 34 46 57
c.frassa@senat.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir ma lettre d'information, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : c.frassa@senat.fr en indiquant "DÉSINSCRIPTION"